

Conclusions de la Commission d'enquête parlementaire chargée de tirer les enseignements de l'affaire Lactalis

MOBILISATION DES ENTREPRISES ALIMENTAIRES SUR LES RETRAITS RAPPELS

Paris,
le 27/07/2018

L'ANIA salue les conclusions du rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée de tirer les enseignements de l'affaire Lactalis. Sans attendre les conclusions de la Commission d'enquête, les entreprises alimentaires se sont mobilisées afin de réviser et d'améliorer les procédures.

Les conclusions de cette Commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée Nationale viennent ainsi compléter le rapport du Conseil National de la Consommation (CNC) auquel l'ANIA a activement participé, le rapport d'information du Sénat et bientôt les travaux du Conseil National de l'Alimentation (CNA).

La commission d'enquête parlementaire dans son rapport du 26 juillet propose plusieurs pistes pour de meilleures procédures de contrôle des denrées alimentaires.

Même si certaines propositions apparaissent complexes à mettre en œuvre, **l'ANIA salue certaines mesures constructives et opérationnelles et s'y engagera en lien avec les pouvoirs publics.**

La sécurité des denrées alimentaires est une préoccupation majeure de nos entreprises sur laquelle elles ne transigeront jamais. Pour atteindre le niveau maximum de sécurité, les entreprises doivent être en mesure de travailler en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. **C'est à l'État de rester le garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation.**

Parmi les mesures proposées, l'ANIA salue tout particulièrement l'objectif d'une meilleure coordination de l'Etat pour **la gestion de la sécurité des aliments**. L'ANIA soutient la mise en place d'un **site unique** regroupant les informations utiles en cas de crise sanitaire. Elle se félicite de la proposition de réviser le guide de gestion des alertes avec les pouvoirs publics, le plus rapidement possible.

Le renforcement des contrôles officiels, préconisé dans le rapport, permettra en outre de tenir compte des nouveaux modes de distribution et de consommation (produits importés, produits vendus sur les plateformes d'e-commerce, lutte contre les fraudes, possibles actes terroristes d'empoisonnement, etc.).

Dès janvier 2018, les entreprises alimentaires ont encore renforcé leur travail d'amélioration continue des procédures et dispositifs existants.

Ainsi, les entreprises se sont engagées via leur manifeste « **1 000 jours pour manger mieux** » dans un ensemble de mesures visant à garantir la traçabilité et la sécurité des aliments, et l'information des consommateurs.

L'ANIA s'est par ailleurs engagée avec les associations de consommateurs au sein du **Conseil National de la Consommation** sur l'amélioration des procédures de retrait-rappel dont le rapport a été adopté le 13 juillet dernier.

Enfin, l'ANIA est mobilisée avec les acteurs de la distribution sur la mise en œuvre de techniques de traçabilité afin d'être encore plus proactifs et flexibles lors d'une gestion d'un retrait-rappel. En outre, **des travaux ont débuté afin de créer un « cloud » dédié aux informations sur les produits**, accessible à tous les acteurs, dont les consommateurs.

L'Association Nationale des industries Alimentaires (ANIA) rassemble 39 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 172 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 213 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Contacts presse

Association Nationale des Industries Alimentaires, 9 boulevard Maeshherbes, 75008 Paris

VFC RP – Valérie Langlois / vlanglois@vfcrp.fr / 01 47 57 67 77 - Soumaya Lourguioui / slourguioui@vfcrp.fr / 01 47 57 79 01

ANIA – Sarah Fournier / sfournier@ania.net